



**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

## Termes de Référence Evaluation externe du projet SAGESSE

Numéro du Projet : 586339-EPP-1-2017-1-IT-EPPKA2-CBHE-SP

Dans le cadre d'une meilleure gestion de la qualité au sein du projet, le projet SAGESSE a mis en place un Comité d'Évaluation de la Qualité (CEQ) composé de membres internes. Afin de compléter cette approche d'évaluation interne, le projet désignera un évaluateur externe pour analyser le suivi de mise en œuvre des activités du projet et leurs réalisations, conformément aux objectifs de la matrice logique.

Le présent document représente les termes de référence pour la sélection d'un évaluateur externe.

### **1. Contexte**

**SAGESSE** est un projet de coopération internationale cofinancé par le programme de l'Enseignement Supérieur Européen Erasmus+ Capacity Building. La durée du projet est de 3 ans à compter du 15 octobre 2017.

Le projet vise à contribuer à la modernisation de la gestion de l'Enseignement Supérieur et à l'amélioration de la gouvernance en Tunisie en renforçant les mécanismes d'assurance qualité, de la formation universitaire et de la gestion financière des universités ainsi qu'en optimisant la gestion des ressources. La promotion de l'autonomie des universités au niveau financier et académique améliorera l'employabilité des étudiants et favorisera l'innovation et la recherche.

#### **Les Objectifs du projet :**

Les Objectifs principaux :

Le projet Sagesse a pour principaux objectifs :





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

- Favoriser l'autonomie des EES des pays partenaires et optimiser leur gouvernance en termes de qualité de l'enseignement, de l'emploi des ressources et de la gestion administrative et financière ;
- Consolider la coopération régionale par le partage de bonnes pratiques, d'activités conjointes et de coopération.

### Les objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du projet SAGESSE sont les suivants :

- Création d'un système intégré de définition et de contrôle de la qualité (SIDCQ) qui implique l'ensemble de l'organisation soit pour la réalisation de nouvelles procédures décisionnelles et de gestion, soit pour la définition de nouveaux professionnels internes/externes aux EES qui seront aptes à gérer et à surveiller l'ensemble du processus ;
- Mise en place d'un cadre de bonne gouvernance pour promouvoir l'installation d'une cellule de l'e-administration (administration électronique) du système de l'ES qui visera à proposer une structure de gestion financière innovante, performante et plus autonome ;
- Engagement d'un leadership à tous les niveaux de l'organisation ainsi qu'une volonté politique pour appuyer le processus de décentralisation de la gestion en capitalisant sur l'expertise et l'expérience des universités dans l'exercice de l'assurance qualité favorisant l'adoption d'une planification stratégique à travers la production des plans d'action ;
- Impact sur les politiques futures afin de consolider, améliorer et développer de nouveaux mécanismes d'assurance qualité. Des recommandations seront adressées aux groupes d'intérêt et aux autorités politiques régionales, nationales et internationales pour faire en sorte que l'échange et la gestion du système de l'ES soient facilités.

## **2. Objectifs et Principaux axes de l'évaluation**

L'objectif de l'évaluation externe est d'un côté de s'assurer que la mise en œuvre du projet est réalisée de manière adéquate et précise. Il s'agit d'identifier les procédures, les critères et les outils





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

pour le suivi de la mise en œuvre du projet. L'évaluation portera également sur l'état d'avancement du projet, la gestion des problèmes, l'atteinte des objectifs et l'évaluation des résultats par rapport aux activités prévues. Le rôle de l'évaluateur externe est de l'autre côté d'évaluer l'impact du projet à l'extérieur, c'est-à-dire sa contribution au système d'éducation supérieur en Tunisie et sur les bénéficiaires, directs et indirects au sens large.

L'évaluation externe portera sur les éléments suivants :

- Booster l'autonomie des universités.
- Mettre en place un système de bonne gouvernance dans les institutions partenaires.
- Mise en place d'un système efficace d'assurance qualité.
- La durabilité du projet après la fin de la période de financement.

A travers l'évaluation de :

- La pertinence du partenariat ;
- L'efficacité des moyens de communication entre les membres du consortium ;
- La bonne réalisation des différentes activités du projet et atteinte des objectifs fixés ;
- L'efficacité et l'impact des activités de diffusion et de dissémination ;
- La mise en œuvre des meilleures pratiques au niveau des EES ;
- Les faiblesses de la gestion, si elles existent ; auxquelles il devra proposer des solutions.

L'expert externe sera responsable de :

- La définition des indicateurs de qualité pour chaque élément ci-dessus et des procédures de suivi ;





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

- La conception et la soumission des questionnaires et des grilles afin d'évaluer la progression du projet à mi-parcours et à la fin ;
- La coordination avec le comité interne de qualité et l'intégration des résultats ;
- L'élaboration des 2 rapports d'évaluation (intérimaire et finale) selon un planning fixé par le comité d'évaluation.

Des rapports sont générés pour indiquer l'état d'avancement du projet et afin de proposer des recommandations. Sur la base d'une approche participative, les résultats de l'évaluation seront partagés et discutés au sein du comité de pilotage du projet lors de ses réunions.

Ces rapports seront basés sur les questionnaires soumis aux partenaires, sur les entretiens avec les partenaires et le coordinateur du projet (via Skype ou pendant les réunions) et tous les documents de travail produits pendant le projet.

### **3. Contenu de l'évaluation et livrables**

<b>Livrables</b>	<b>Date de soumission</b>
<b>Plan de qualité et d'évaluation - Partie externe</b> Au début de ses activités, l'évaluateur externe fournira un document portant sur le Plan de gestion de la qualité du projet. Il s'agit d'un document présentant la stratégie à adopter pour la gestion de la qualité et d'évaluation, les outils et le calendrier des activités d'évaluation, une liste d'indicateurs pour évaluer les activités de gestion, la méthodologie, les contenus et les résultats du projet.	1 mois après la sélection de l'évaluateur M15
<b>Rapport d'évaluation à mi-parcours - Partie externe</b> Le rapport d'évaluation à mi-parcours montre les résultats du processus du projet et évalue la qualité du travail depuis le démarrage du projet. Le document présente une évaluation quantitative et qualitative du projet et comprend des appréciations et des recommandations ainsi que des mesures correctives à apporter.	L'évaluateur externe est tenu de produire la partie externe du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet : M18





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

<b>Rapport final d'évaluation - Partie externe</b> Le rapport d'évaluation final présente les résultats finaux des activités du projet et l'impact qu'elles ont sur les groupes cibles. Le document présente une évaluation de la gestion qualité du projet dans sa globalité.	L'évaluateur externe est tenu de produire la partie externe du rapport d'évaluation final : M36
--	---

#### **4. Participation aux réunions**

Le contractant devra participer aux réunions suivantes afin d'établir un contact direct avec les participants et pouvoir assurer la qualité de son évaluation.

Les frais de voyage et de séjour seront inclus dans le budget prévu par ce contrat, aucun supplément ne sera fourni pour les coûts de déplacement et de séjour. Le contractant peut décider de gérer directement l'organisation de ses déplacements ou la déléguer à l'UNIMED - Union des Universités de la Méditerranée, tout en considérant que dans ce deuxième cas les coûts seront déduits du budget.

<b>Raison du voyage</b>	<b>Lieu et date</b>
2 <sup>ème</sup> réunion intérimaire	Sousse – mars 2019
3 <sup>ème</sup> réunion intérimaire	Barcelone – septembre 2019
4 <sup>ème</sup> réunion intérimaire	Tunis – avril 2020
Réunion de fin de projet	Tunis – octobre 2020

#### **5. Durée du contrat**

- Date de début de la mission : décembre 2018
- Date de fin de la mission : 14 octobre 2020





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

## **6. Procédure de candidature**

Les offres devraient inclure obligatoirement :

- Un CV au format Europass (Annexe I) de l'expert ainsi que les membres du personnel de soutien qui participeront directement aux activités d'évaluation ;
- Des pièces justificatives appuyant le CV du candidat : expérience/ compétence professionnelle / expertise, etc. (par ex. : diplômes, certificats, attestations, etc.) ;
- Expérience en matière d'enseignement supérieure ;
- Une note conceptuelle avec un projet de méthodologie proposée pour l'évaluation (2 pages maximum).

La maîtrise de la langue française est exigée. Les propositions doivent être rédigées en français. Pour les candidats non francophones, le seuil minimal de maîtrise de la langue française, en se basant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est B2. Le candidat auto-évalue son niveau de maîtrise de la langue française dans le CV au format Europass. La Commission d'évaluation se réserve le droit de vérifier les capacités linguistiques du candidat via un entretien.

Tout dossier incomplet est inéligible et il ne se sera pas évalué.

## **7. Critères de sélection**

Les candidats doivent avoir les requis suivants :

- Un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- Avoir des connaissances approfondies du fonctionnement des milieux universitaires et de la gouvernance des universités ;
- Avoir une connaissance du système de l'enseignement supérieur (aspects institutionnels, légaux, défis et enjeux pédagogiques, etc.) en Tunisie ;





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

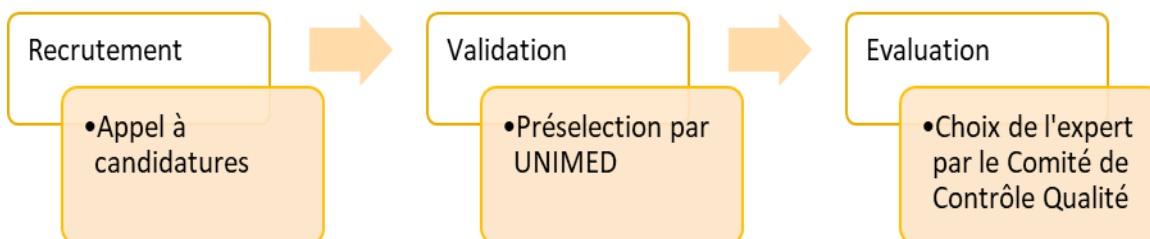
- Avoir contribué préalablement à une ou à des études sur la gestion de la qualité ;
- Avoir une maîtrise parfaite de la langue française (niveau équivalent à B2 ou à C1).

Les critères déterminés pour la sélection des candidatures sont :

- Clarté et pertinence de la note conceptuelle sur la méthodologie de l'évaluation du projet : 20%
- Connaissances approfondies du fonctionnement des milieux universitaires et de la gouvernance des universités : 20%
- Contribution préalable à une ou à des études sur la gestion de la qualité : 20%
- Expérience professionnelle et projets de référence dans la région Euro-méditerranéenne : 20%
- Compétences linguistiques (maîtrise parfaite de la langue française - niveau équivalent à B2 ou à C1) : 20%

Il est conseillé aux candidats intéressés d'examiner soigneusement ces termes de référence et de s'assurer de bien satisfaire aux exigences décrites ci-dessus et d'avoir les qualifications demandées.

## **8. Processus de validation et évaluation**



Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères précédemment expliqués.





**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

Veillez noter que toute candidature recevra une réponse à l'issue de la procédure de recrutement par l'UNIMED en tant que chef de fil. L'expert sera ensuite sélectionné par le Comité de Contrôle Qualité.

## **9. Budget**

Un budget de 18 000 euros a été alloué à cette activité. Il est rappelé que les frais de voyage et de séjour pour la participation aux réunions prévues par ce contrat doivent être couverts par ce budget.

## **10. Calendrier de paiements**

Les paiements seront effectués sur la base des factures envoyées par l'expert et sur présentation du rapport d'activité, comme suit :

- 20% à la signature du contrat ;
- 50 % à la remise du premier rapport ;
- 30% à la fin du projet et après la soumission du rapport final d'évaluation.

## **11. Forme du contrat**

Les activités ou les services exigés par le projet SAGESSE à la suite de cet appel doivent être conformes aux conditions contractuelles de ces termes de références. Le projet est coordonné par UNIMED, les termes et conditions sont ceux de l'organisation susmentionnée.

## **12. Contact : Coordinateur UNIMED**

Les candidats sont invités à soumettre leur candidature d'ici le 30 novembre 2018.

Pour ce faire, veuillez transmettre le dossier de candidature à l'attention de UNIMED – Union des Universités de la Méditerranée, coordinateur du projet SAGESSE, à l'adresse [info@sagesseproject.eu](mailto:info@sagesseproject.eu)







**SAGESSE**

*Amélioration de la gouvernance  
dans le système de l'Enseignement Supérieur en Tunisie :  
vers une autonomie des universités  
et de nouveaux mécanismes d'assurance qualité*

Objet du courriel : Candidature : Evaluation externe du projet SAGESSE – nom/prénom.

### **13. Protection des données**

Dans le cadre de la réalisation de l'évaluation de ce projet, le contractant doit respecter les règles de confidentialité suivantes :

- Toutes les données relatives à ce projet sont confidentielles.
- L'information n'est accessible qu'à ceux dont l'accès est autorisé.
- Le coordinateur autorise au contractant, à répertorier les données dans des supports papiers ou électroniques ayant pour but la réalisation des activités qui lui sont confiées. Toutefois, le coordinateur ne donne aucun droit au contractant l'utilisation, la divulgation ou la publication des données ou des résultats obtenus dans le cadre de son activité.

